



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.22
16 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 22e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 2 octobre 1992, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)
puis : M. MOUMIN (Comores)
(Vice-Président)
puis : M. GANEV (Bulgarie)
(Président)

Débat général [9] (suite)

Allocution du général de division Elias Phisoana Ramaema, Président du
Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Déclarations de :

M. Yahia (Tunisie)

M. Chammas (Liban)

Allocution de M. Dismas Nsengiyaremye, Premier Ministre de la République
rwandaise

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCATION DU GENERAL DE DIVISION ELIAS PHISOANA RAMAEMA, PRESIDENT DU CONSEIL MILITAIRE ET DU CONSEIL DES MINISTRES DU ROYAUME DU LESOTHO.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président du Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho.

Le général de division Elias Phisoana Ramaema, Président du Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Président du Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho, S. E. le général de division Elias Phisoana Ramaema, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. RAMAEMA (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Lesotho et en mon nom personnel, je voudrais avant tout vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection est un hommage mérité rendu à vos qualités personnelles de même qu'au rôle important que votre pays a toujours joué dans les affaires du monde.

Je ne saurais passer l'occasion sans rendre également hommage à l'Ambassadeur Samir Shihabi, de l'Arabie saoudite, pour le dévouement et la compétence avec lesquels il a guidé les travaux de la quarante-sixième session.

Nous sommes fiers de voir à la tête de notre Organisation un fils éminent de l'Afrique, M. Boutros Boutros-Ghali. Nous le félicitons de tout coeur de cette élection très méritée aux fonctions de Secrétaire général. Ses réalisations à ce jour sont une source de satisfaction et de fierté pour nous tous.

Nous nous associons à la joie que suscite l'accueil dans la famille des nations de tous les nouveaux Etats Membres. Leur présence parmi nous contribue à la réalisation du principe d'universalité des Nations Unies.

M. Ramaema (Lesotho)

La quarante-septième session de l'Assemblée générale a débuté dans une atmosphère de regain de confiance en la capacité des Nations Unies de faciliter le règlement d'une vaste gamme de problèmes qui se posent à l'humanité. Grâce à la fin de la guerre froide et de la politique débilante de blocs de puissances de jadis, le dynamisme propre à l'ONU peut se donner libre cours en laissant espérer que l'Organisation est maintenant en mesure d'assumer un rôle capital dans l'élaboration du nouvel ordre mondial.

Alors même que les grands éléments du nouvel ordre commencent à prendre forme, les incertitudes qui les accompagnent exigent que nous formulions certaines de nos préoccupations et de nos désirs essentiels quant aux relations internationales dans l'ère d'après la guerre froide.

Nous sommes convaincus que la transformation socio-économique et politique que le monde connaît actuellement n'aboutira pas à un monde meilleur et plus sûr si elle n'est pas guidée par les idéaux et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et si nous ne reconnaissons pas que malgré sa diversité, l'humanité a des intérêts fondamentaux communs et indivisibles.

Sans se laisser aller à la satisfaction, on peut dire que, maintenant que l'antagonisme idéologique d'autrefois est dépassé, l'histoire des relations internationales n'a jamais connu une atmosphère aussi propice à l'action collective en vue de donner à l'humanité un avenir sûr et viable.

M. Ramaema (Lesotho)

Un événement positif à cet égard est que, de plus en plus, se produit entre les Etats, petits et grands, une convergence favorable de valeurs et d'idéaux partagés pour parvenir à un monde meilleur. C'est dans cet esprit que nous devons axer toute notre attention sur les problèmes auxquels est confronté le monde.

Un élément qui pourrait perturber le nouvel ordre mondial et la cohésion des Etats-nations est celui de la résurgence du phénomène de l'intolérance, qui prend de l'importance dans de nombreuses parties du monde. L'intolérance, qu'elle se manifeste en fonction de la race, de la religion ou de l'ethnie, engendre la discrimination et constitue la négation des normes de civilisation et une menace pour la paix mondiale.

Bien que nous soyons optimistes quant à la vision éclairée des relations interétatiques que devrait faire naître un nouvel ordre mondial, les petits Etats n'ont d'autre choix que de continuer à mettre l'accent sur l'importance vitale du principe de souveraineté et d'égalité des Etats.

Les tendances à la domination et à l'hégémonie représentent encore un élément dont il faut tenir compte et qui explique notre préoccupation pour la question de la sécurité des petits Etats. De la même façon, nous ne pouvons manquer de relever l'impression persistante qu'ont les pays en développement, notamment les petits Etats, que l'après-guerre froide pourrait déboucher sur leur marginalisation politique et économique. Nous sommes convaincus qu'une question si importante suscitera une réponse appropriée de la part de la communauté internationale durant la période qui vient.

Le nouvel ordre mondial que nous nous efforçons d'édifier continuera à reposer sur une base fragile s'il ne place pas en son centre les questions relatives à la dignité de la personne humaine. Heureusement, il existe déjà un consensus mondial pour reconnaître que la démocratie et le respect des droits de l'homme fondamentaux constituent le point de départ de la stabilité internationale et le fondement d'un monde exempt de conflits nationaux et régionaux. C'est dans ce contexte que nous saluons la décision de l'Assemblée de convoquer, dans un avenir plutôt rapproché, des conférences internationales sur les droits de l'homme, sur les femmes et sur le développement.

L'heure a sonné pour les pays du monde d'édifier des sociétés véritablement démocratiques. Nous observons avec satisfaction que de nombreux pays d'Afrique s'engagent de plus en plus dans cette voie.

M. Ramaema (Lesotho)

En ce qui concerne le Lesotho, nous en sommes à un stade très avancé sur le chemin qui mène aux premières élections authentiquement démocratiques qui se tiendront depuis que le Lesotho a obtenu son indépendance en 1966.

Rappelons que l'armée a pris le pouvoir en 1986 afin de rétablir la paix, de favoriser la réconciliation nationale et de mettre en marche un dispositif permettant un retour à un régime démocratique. Nous nous sommes engagés à regagner nos casernes et à remettre les rênes du pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu. Notre engagement à ce sujet est inébranlable et irréversible. En outre, l'armée ne sera pas une des parties candidates aux prochaines élections générales multipartites. Son rôle principal consistera à veiller à ce que les élections soient libres et équitables. Pour assurer une transparence optimale, plusieurs pays et des organisations internationales ont déjà accepté d'envoyer des missions d'observation qui seront témoins du processus électoral.

La cause du rétablissement de la démocratie au Lesotho a été jugée digne d'encouragement et d'appui matériel par de nombreux pays amis, dont les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, le Canada, la Suède, le Danemark et l'Australie. Nous les en remercions profondément. Par la même occasion, nous souhaitons également exprimer notre profonde reconnaissance pour l'aide et le soutien que nous avons reçus du Commonwealth, de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Conformément à sa résolution 46/137 sur le "Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes", l'ONU a fourni une aide très utile par l'entremise du Centre pour les droits de l'homme de Genève.

Il va sans dire que, dans le cadre plus large du processus de démocratisation, la tenue d'élections démocratiques n'est qu'un début. L'épreuve cruciale consistera à maintenir le régime démocratique. Les nouvelles démocraties devront surmonter les obstacles à la stabilité que représentent la pauvreté et le sous-développement. Les efforts déployés par de nombreux pays développés pour favoriser l'émergence de la démocratie devront être complétés par un afflux de ressources accru de la part des pays développés pour aider les pays en développement non seulement à échapper au cercle vicieux du sous-développement, mais aussi à institutionnaliser une culture de la démocratie.

M. Ramaema (Lesotho)

Au Lesotho, nous allons bientôt remettre le pouvoir à un gouvernement civil dans un contexte de graves problèmes socio-économiques, accentués par une sécheresse catastrophique frappant toute la région australe. J'exprime nos remerciements sincères à tous ceux qui ont répondu positivement à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions de Genève, organisée en juin dernier par l'ONU et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe afin de mobiliser l'aide internationale visant à atténuer la situation critique qu'affrontent les pays de la sous-région.

Nous sommes heureux de nous associer à de nombreuses délégations pour féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de son rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277). Le Lesotho est pleinement d'accord avec les avis et les conclusions qui y sont exprimés.

La stabilité dans notre sous-région demeure une source de préoccupations. L'Afrique du Sud continue d'être sous l'emprise de la violence. Tout en prenant acte de ce que les parties concernées ont accepté de reprendre les pourparlers, nous prions instamment le Gouvernement sud-africain, les mouvements de libération et toutes les autres forces démocratiques de poursuivre le processus de négociations menant à l'instauration d'une Afrique du Sud nouvelle et démocratique. Parallèlement, nous les encourageons à persévérer dans leurs efforts en vue de trouver des modalités viables pour arrêter la violence.

Nous nous félicitons de la récente décision du Conseil de sécurité habilitant le Secrétaire général à surveiller la violence en Afrique du Sud et à favoriser la reprise des négociations. Nous nous réjouissons également de la récente libération de certains prisonniers politiques et espérons que les derniers prisonniers politiques seront libérés dans les délais convenus par les parties concernées.

Malgré les initiatives prises constamment par l'OUA en faveur de la gestion et du règlement des conflits en Afrique, de nombreux Africains continuent de souffrir du fait de tensions nationales et de conflits régionaux.

Nous espérons que les souffrances que connaissent le Mozambique et l'Angola prendront bientôt fin. Nous nous félicitons pleinement de la participation de l'ONU au processus en cours en vue du retour à la normale, qui apportera aux peuples des deux pays frères de plus grands espoirs pour l'avenir.

M. Ramaema (Lesotho)

Les souffrances humaines et l'impasse politique en Somalie et au Libéria méritent l'attention urgente de la communauté internationale. La tragédie humaine qui se déroule dans ces pays est incommensurable. Même si nous saluons le rôle actif de l'ONU dans la résolution des conflits et dans l'assistance humanitaire, il semble nécessaire d'élargir ce rôle afin d'y ajouter la participation de forces de maintien de la paix de l'ONU. Nous sommes tout aussi attristés par le carnage absurde qui se poursuit en Bosnie-Herzégovine.

M. Ramaema (Lesotho)

Le problème du Sahara occidental n'est pas encore réglé malgré les préparatifs pour le déploiement de la Mission des Nations Unies chargée de surveiller le référendum qui y est prévu. Nous demandons aussi bien au Maroc qu'au Front Polisario de coopérer pleinement avec les efforts de la communauté internationale en vue de régler la question du Sahara occidental.

A la suite des pourparlers sur la paix de Madrid, nous nous félicitons des efforts de paix en cours concernant la question du Moyen-Orient. Le Lesotho reste fermement convaincu qu'il ne pourra jamais y avoir de règlement durable du problème du Moyen-Orient tant qu'Israël n'aura pas pleinement reconnu le droit des Palestiniens à l'autodétermination et tant qu'il ne se sera pas retiré de tous les territoires arabes occupés. Toutefois, nous sommes encouragés de constater un changement prometteur dans l'attitude israélienne depuis qu'il a un nouveau gouvernement.

La résolution 668 (1990) du Conseil de sécurité et la signature du Traité de paix en octobre 1991 par toutes les parties au conflit cambodgien, de même que la déclaration commune des dirigeants exprimant leur appui total à cette résolution du Conseil de sécurité, avaient permis d'espérer que la paix était à portée de main. Nous incitons toutes les parties à respecter pleinement les accords de paix et à se conformer totalement aux termes de la résolution 766 (1992) du Conseil de sécurité.

A notre avis, la sécurité dans le monde ne peut être garantie ni par la menace de la force ou le recours à la force, ni par l'accumulation d'armes dangereuses. Voilà pourquoi nous reconnaissons l'utilité de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix et du maintien de la paix en tant qu'éléments viables de l'ordre du jour de la sécurité internationale.

Nous ne devons pas perdre de vue le lien maintenant universellement reconnu entre la paix, la sécurité et le développement. La paix est un élément fondamental de l'existence humaine. Elle représente un idéal universel, et sa réalisation la quête perpétuelle de l'humanité. Notre survie, nos progrès et notre bonheur en dépendent.

Avec la disparition des structures bipolaires, le monde entier, et surtout le monde en développement, avait espéré qu'une vaste perspective de renforcement de la coopération pour le développement allait s'ouvrir grâce à la libération de ressources financières, matérielles et humaines accaparées jusqu'alors par les dépenses militaires.

M. Ramaema (Lesotho)

Malheureusement, l'idée du dividende de la paix ne s'est pas concrétisée sous la forme escomptée. Bien au contraire, le phénomène de la fatigue des donateurs a affaibli leur motivation à éliminer le fossé économique entre le Nord et le Sud. Nous pensons que la seule manière de sortir de cette situation est de relancer sérieusement le dialogue Nord-Sud.

L'éternel problème de la dette extérieure continue d'entraver nos efforts de développement. La situation est encore aggravée par des tendances au protectionnisme et à d'autres politiques discriminatoires dans le commerce international dirigées contre les importations en provenance des pays en développement.

C'est pourquoi nous demandons instamment aux pays développés créanciers de renforcer et d'élargir sans tarder les initiatives visant à alléger la dette. En toute bonne foi, ils devraient également faciliter, d'une manière équilibrée, équitable et qui tienne compte des intérêts des pays en développement, la conclusion rapide des négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Uruguay Round.

La convocation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui a eu lieu à Rio en juin dernier, nous a donné à tous une occasion exceptionnelle de réaffirmer notre attachement à préserver l'environnement. D'importants accords internationaux y ont été adoptés. Le défi majeur que doit relever la communauté internationale est celui d'honorer et d'appliquer intégralement les engagements qu'elle a pris. Il est indispensable que des ressources financières et techniques suffisantes soient affectées à la mise en oeuvre du programme Action 21.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président du Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

Le général de division Elias Phisoana Ramaema, Président du Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho, est escorté de la tribune.

M. BEN YAHIA (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Permettez-moi d'abord de saluer cette auguste assemblée et de lui exprimer notre estime ainsi que les sentiments de respect que porte la Tunisie à l'Organisation des

M. Ben Yahia (Tunisie)

Nations Unies pour les efforts inlassables qu'elle déploie en vue de la réalisation des aspirations de l'humanité à la paix, à la sécurité et à la prospérité.

Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous présenter mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session. Nous sommes convaincus que les compétences qui sont les vôtres contribueront largement au succès de nos travaux.

J'aimerais également souligner le rôle positif joué par votre prédécesseur, M. Samir Al Shihabi, représentant du Royaume frère d'Arabie saoudite dont l'action au-delà du monde arabe et musulman s'est étendue efficacement au plan international sous la direction du Roi Raḥd Bin Abdul Aziz, serviteur des deux Lieux saints. Votre prédécesseur a grandement contribué à donner un souffle nouveau aux travaux de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je ne manquerai pas également de présenter nos félicitations à M. Boutros Boutros-Ghali, le nouveau Secrétaire général de notre organisation. Nous lui souhaitons plein succès dans sa mission. Il a commencé son travail avec son dynamisme et sa détermination habituels, ce qui augure bien de l'avenir de notre organisation.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Etats Membres qui viennent d'être admis à l'Organisation. Ils apporteront sans aucun doute une contribution précieuse à l'action de la communauté internationale au service de la sécurité, de la paix et de la justice.

Depuis quelques années, le monde connaît des bouleversements radicaux, dont les effets commencent à apparaître au niveau international. L'entente commence à se manifester dans le concert des nations, ce qui permet l'instauration d'un climat propice indispensable à l'avènement de la paix et de la sécurité dans le monde, et à la concrétisation des nobles objectifs qui animent les instances internationales.

La communauté internationale a accueilli avec satisfaction l'avènement d'une ère nouvelle fondée sur la paix, la sécurité et la défense des droits de l'homme après la fin de la guerre froide et des luttes idéologiques qui, tout récemment encore, étaient source de conflits et de tensions dans toutes les

M. Ben Yahia (Tunisie)

régions du monde. Ces changements confirment que la communauté internationale accorde de nouveau sa confiance à l'action de l'Organisation des Nations Unies, sachant que la solution des problèmes internationaux réside dans la stricte application des principes contenus dans la Charte des Nations Unies, principes que tous les Etats Membres se sont engagés à respecter.

M. Ben Yahia (Tunisie)

La Tunisie de l'ère nouvelle, attachée aux nobles principes et objectifs qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies, considère que le nouvel ordre international envisagé passe obligatoirement par le règlement pacifique et durable de tous les conflits existants et par la solution des différends, au moyen du dialogue et de la concertation et ce, afin d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde.

Malgré l'évolution encourageante des relations internationales, le monde est encore aujourd'hui confronté à des défis majeurs dans tous les domaines et à tous les niveaux; ceci nous impose de faire preuve de réalisme et de détermination pour relever ces défis dans le cadre de l'application juste et équitable de la légalité internationale.

C'est pourquoi, le premier devoir de la communauté internationale est de se pencher sans tarder sur les questions qui menacent la paix, en s'appuyant sur les règles du droit international, et sur les valeurs contenues dans la Charte des Nations Unies, ainsi que sur une diplomatie préventive telle qu'analysée par notre Secrétaire général dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix".

La cause du peuple palestinien est l'une des plus importantes de ces questions. En effet, ce peuple est depuis trop longtemps victime d'une injustice et il est temps qu'il jouisse, à l'instar de tous les autres peuples, de son droit à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant sur son propre territoire, conformément au droit et à la légalité internationale.

Conformément précisément à son attachement au droit et à la légalité internationale, la Tunisie appuie les efforts déployés par les Etats-Unis, les pays arabes et la communauté internationale, en vue de la tenue d'une conférence sur la paix au Moyen-Orient, comme elle a appuyé tous les efforts pour le règlement de cette question, sur la base de la récupération des territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et de l'échange de territoires contre la paix, en application des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

La Tunisie a suivi avec intérêt les négociations bilatérales entre les parties concernées, en particulier Israël et la délégation palestinienne

M. Ben Yahia (Tunisie)

agissant sur les instructions de l'Organisation de libération de la Palestine. Elle a également participé aux négociations multipartites sur le Moyen-Orient.

Tout en réitérant son appui aux efforts de paix, la Tunisie se joint à la communauté internationale pour contraindre Israël à mettre fin à sa politique d'implantation de colonies qui vise à modifier la structure démographique et sociale des territoires arabes occupés et à en transformer la nature culturelle et civilisationnelle pour imposer le fait accompli, ceci constitue un obstacle majeur sur la voie de la paix dans la région.

La Tunisie a accueilli avec une grande satisfaction les progrès enregistrés par les peuples d'Afrique du Sud sur la voie de l'application des réformes constitutionnelles et de la recherche d'une plate-forme propice à l'avènement d'une société démocratique nouvelle, fondée sur l'égalité des chances et l'élimination des disparités. Cependant, le fait que les négociations entre les autorités de Pretoria et le Congrès national africain (ANC) marquent le pas, parallèlement à l'escalade de la violence nous préoccupent au plus haut point.

C'est pourquoi la Tunisie exprime de nouveau l'espoir de voir réunies les conditions nécessaires à la reprise et à la continuation des négociations et à la mise en place d'un gouvernement de transition chargé de mettre en oeuvre les réformes politiques en vue de l'instauration d'une société juste et égalitaire et de mettre fin à toute forme de discrimination raciale et de violence. Ainsi, les peuples d'Afrique du Sud pourront jouir de leurs droits légitimes, participer au redressement du continent africain et contribuer au renforcement de la paix dans le monde.

A cet égard, nous exprimons toute notre considération pour les efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali et par l'Organisation de l'unité africaine, sous la présidence de S. E. M. le Président Abdou Diouf, en vue de relancer le dialogue et de mettre un terme à la violence comme moyen de régler les conflits.

Les développements intervenus sur la scène internationale ont largement contribué à jeter les bases du nouvel ordre international dans le sens de

M. Ben Yahia (Tunisie)

l'application effective des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, afin de donner à l'Organisation la place qui lui revient au niveau international, de renforcer l'efficacité de son action et de lui permettre d'intervenir rapidement et efficacement, chaque fois que possible, afin d'éteindre les feux de la discorde, de régler les conflits et de rétablir une paix durable.

Partant de cette idée, la Tunisie considère que le nouvel ordre international ne peut s'affirmer et réussir sans que soient éliminés tous les foyers de tension dans le monde.

Tout en se félicitant du début de la concrétisation des principes qu'elle a longtemps défendus, la Tunisie constate avec une profonde préoccupation l'apparition de nouveaux foyers de tension dans le monde, en particulier dans la région du Maghreb arabe, en Somalie et en Bosnie-Herzégovine, en même temps que l'aggravation du différend entre la République islamique d'Iran et l'Etat des Emirats arabes unis, au sujet des îles d'Abou Moussa, de la Grande Tonb et de la Petite Tonb.

En ce qui concerne la région du Maghreb arabe, l'Union du Maghreb arabe entame sa quatrième année d'existence. Au cours de cette période, elle a franchi des étapes importantes sur la voie de la mise en place de ses structures dans le cadre de l'alternance de la présidence entre les Etats qui la composent. Toutefois, il existe certaines difficultés que nous nous efforçons de surmonter en essayant de leur trouver des solutions appropriées. Parmi ces difficultés, figure la crise entre la Libye et certains pays occidentaux. Nous espérons qu'une solution pacifique sera trouvée à ce différend dans le cadre de la légalité internationale, d'autant que la Libye a accepté la résolution 731 (1992). Nous espérons que le dialogue sera maintenu en vue d'une solution politique qui permettrait, entre autres, de relancer la jeune Union du Maghreb arabe et d'éviter à la région le danger de la déstabilisation.

La Tunisie exprime également sa profonde préoccupation devant la situation qui prévaut en Somalie, ce pays frère, à la suite de la famine, de la violence et de la guerre d'extermination qui menace son existence même. Elle exhorte les parties au conflit à mettre fin à l'effusion de sang du peuple somali et à s'efforcer de trouver une solution appropriée à la crise, en faisant preuve de pondération et en ayant recours au dialogue et à la concertation.

M. Ben Yahia (Tunisie)

La Tunisie a contribué à l'aide humanitaire au profit de ce pays frère en dépit de ses modestes moyens. Elle se réfère au document final du dixième Sommet des pays non alignés au sujet de la Somalie et exhorte la communauté internationale à oeuvrer à son application afin de mettre fin au calvaire du peuple somali frère.

Tout en dénonçant la détérioration de la situation et la poursuite des actes d'agression, en même temps que l'épuration ethnique dont est victime le peuple de Bosnie-Herzégovine, la Tunisie considère que ces actes inhumains, perpétrés contre le peuple bosniaque, devraient inciter la communauté internationale à faire preuve de davantage de détermination dans son action, afin de préserver son existence et de défendre ses droits.

La Tunisie appuie les résolutions du Conseil de sécurité appelant à des mesures pour la protection des populations et l'arrêt de cette agression sauvage contre le peuple bosniaque, convaincue que ces actes constituent une atteinte au droit des peuples et une violation flagrante des principes et des valeurs de la Charte des Nations Unies.

M. Ben Yahia (Tunisie)

L'escalade de la violence est également illustrée ailleurs par l'occupation militaire de la part de l'Iran des îles d'Abou Moussa, de la Grande Tonb et de la Petite Tonb appartenant à l'Etat des Emirats arabes unis.

Fidèle aux principes intangibles des Nations Unies et à la légalité internationale qui constituent un tout indivisible, la Tunisie, qui soutient l'Etat des Emirats arabes unis en ce qui concerne sa souveraineté pleine et entière sur son territoire, rappelle la résolution adoptée par la Ligue des Etats arabes sur cette question et souligne la nécessité d'éviter tout ce qui risque de porter atteinte à la sécurité de la région du Golfe, de se conformer au principe de bon voisinage, de s'appuyer sur les traités et autres instruments internationaux et de recourir aux instances compétentes pour le règlement de ce genre de différends.*

Dans cet ordre d'idées, nous réitérons notre appui à la souveraineté du Koweït et son intégrité territoriale et ce, conformément à la légalité internationale.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la situation que vit le peuple iraquien frère et par l'intégrité territoriale de l'Iraq qu'il importe de préserver. Nous formulons l'espoir à cet égard de voir nos frères dans la région en situation de tirer un trait sur le passé, conformément à l'esprit d'entente et de solidarité qui a toujours animé la nation arabe.

Le nouvel ordre international ne pourra être concrétisé sans qu'il soit mis fin à la course aux armements qui représente une menace de tous les instants à la détente internationale.

La Tunisie, qui a déjà exprimé sa préoccupation lors de la réunion de Paris sur les armes chimiques, se félicite des progrès réalisés sur la voie du désarmement général et complet, en particulier les armes de destruction massive qui consomment des ressources et des énergies énormes. Elle se félicite également des efforts actuellement déployés pour renforcer et consolider ce processus. A cet égard, l'accord conclu récemment à Genève sur les armes chimiques est un pas positif sur la voie du désarmement et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, l'application de cet accord doit aller de pair avec l'élimination d'autres types d'armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires surtout dans une région aussi sensible que celle du Moyen-Orient.

* M. Moumin (Comores), Vice-Président, assume la présidence.

M. Ben Yahia (Tunisie)

Nous considérons que le nouvel ordre international est celui de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme, qui sont des valeurs nobles et universelles et en accord avec les idéaux des Nations Unies auxquels adhère la Tunisie de l'ère nouvelle. Partant de cette conviction, la Tunisie oeuvre à la concrétisation de ces valeurs dans le cadre d'un processus démocratique reposant sur des bases fondamentales, à savoir l'édification d'un Etat de droit doté d'institutions viables, fondé sur le respect des libertés individuelles et collectives dans une société civile tolérante et ouverte où prévalent la justice, la liberté et l'égalité pour tous les citoyens, et dans laquelle sont préservés et promus les droits de l'homme.

La Tunisie est convaincue que la démocratie authentique est celle qui refuse l'anarchie, la surenchère et la violence. La démocratie est une valeur de la civilisation, fondée sur le sens de la responsabilité et l'abnégation dans le cadre de principes moraux et sociaux reconnus. Toutefois, le succès de ce processus dépend également de la prise en compte des spécificités de chaque pays et de chaque société ainsi que de leurs conditions socio-économiques et culturelles propres et qui constituent les fondements de leur personnalité.

La Tunisie est fière à cet égard d'accueillir prochainement la Conférence organisée par les Nations Unies sur les droits de l'homme en Afrique en prévision de la Conférence internationale sur les droits de l'homme. Nous sommes également fiers du choix de notre pays par l'UNESCO pour abriter la Conférence sur les droits de l'homme et l'éducation qui doit se tenir en novembre prochain.

Convaincue que la démocratie et le développement sont complémentaires, la Tunisie oeuvre à donner aux droits de l'homme toute leur signification en les étendant aux domaines politique, économique, social, culturel et écologique.

A cet égard, nous considérons que l'un de nos premiers devoirs, consiste en l'amélioration de la qualité de la vie dans un environnement naturel et urbain qui ne soit pas menacé par la désertification, par la pollution ou l'érosion. C'est pourquoi la Tunisie a décidé de mettre au point un plan national intégré pour la protection de l'environnement et a pris une part active au "Sommet de la Terre" à Rio de Janeiro en 1992, où elle a présenté des propositions constructives.

M. Ben Yahia (Tunisie)

La Tunisie considère que la question des droits de l'homme est une action de tous les jours, qu'elle mène au profit des citoyens pour leur assurer la stabilité et la dignité dans le cadre d'un développement durable.

La défense des droits de l'homme implique à notre sens la conciliation des intérêts de l'individu et ceux de la collectivité, car les intérêts des individus perdraient tout leur sens si la société était menacée par l'anarchie et l'instabilité à cause de l'extrémisme et du terrorisme, surtout lorsque ces derniers se teignent de religiosité et recourent à la violence à des fins inavouées.

La Tunisie du 7 novembre, profondément attachée à son identité arabo-islamique, a toujours été l'un des porte-flambeaux de l'islam et l'une de ses plus grandes bases. C'est pourquoi elle croit profondément à ce message d'ouverture, de fraternité et de coexistence que prône notre religion musulmane, ainsi que d'une manière générale les autres religions révélées.

Aussi, soucieuse de préserver la religion de toute déviation et de protéger les droits de l'homme et la société civile des agissements de ceux qui exploitent la religion pour réaliser leurs objectifs inavoués, la Tunisie a décidé de replacer l'extrémisme et le terrorisme dans leur vrai contexte, et ce, dans nombreuses instances régionales et particulièrement l'Organisation de la Conférence islamique, sous la ferme conduite de son secrétaire général.

La Tunisie estime qu'il est temps d'adopter une position collective vis-à-vis de ce phénomène, et de coopérer sincèrement pour isoler les groupes extrémistes et terroristes qui s'abritent derrière la religion, et ce, afin de sauvegarder les intérêts de nos peuples et de nos Etats et créer les conditions propices pour affronter les problèmes réels, relever les défis et protéger la religion de toutes les tentatives d'exploitation et de manipulation.

Il n'échappe à personne que de nombreux pays continuent de souffrir d'une conjoncture économique internationale difficile qui entrave leur marche vers le progrès et le développement. Ces pays attendent avec impatience les fruits du nouvel ordre international en espérant que cette ère nouvelle sera non seulement celle de la paix et de la stabilité, mais aussi celle du développement et de la prospérité économique et sociale.

M. Ben Yahia (Tunisie)

Bien que le maintien de la paix soit la préoccupation première du nouvel ordre international, il n'en demeure pas moins que sa pérennité dépend de sa capacité à accorder toute l'importance voulue aux questions économiques et sociales, d'une part, et à mettre en place des règles nouvelles en matière de coopération internationale fondées sur la justice et l'équité, d'autre part.

Pour cette raison, nous considérons que la communauté internationale est appelée aujourd'hui à réaliser les aspirations de nos peuples vers la coopération, la solidarité et la solution de leurs problèmes fondamentaux. Aussi, le nouvel ordre international se doit de reconsidérer la structure de l'économie mondiale dans le sens de l'intérêt général sans discrimination ni exclusion.

M. Ben Yahia (Tunisie)

Devant l'aggravation de la crise économique mondiale et ses effets négatifs sur le processus de développement des pays du tiers monde en dépit des efforts importants et des immenses sacrifices consentis par nos peuples, il est indispensable de réfléchir ensemble pour trouver les meilleurs moyens pour faire face de manière rationnelle aux problèmes économiques. Il s'agit de permettre à nos peuples de jouir effectivement de leurs droits économiques, sociaux et culturels, de participer à l'édification de sociétés démocratiques et de fonder la coopération sur l'entente et l'amitié entre les peuples.

Par ailleurs, nous espérons que les pays nantis seront convaincus de la nécessité de développer leur coopération et de modifier les règles de leur comportement à notre égard en matière économique, compte tenu de nos efforts et de nos sacrifices consentis en vue de la restructuration de nos économies, et ce, en renonçant d'une part aux politiques protectionnistes imposées à nos exportations et en recherchant d'autre part une solution au problème de la dette.

Tout en partageant les idées du Secrétaire général de l'Organisation dans son "Agenda pour la paix", demandant à toutes les organisations régionales de circonscrire les crises conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, la Tunisie continuera à contribuer avec tous les moyens dont elle dispose au renforcement de ce processus. Elle le fera notamment au sein des instances dont elle est membre, à savoir l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés.

Elle espère par ailleurs que les questions économiques internationales seront largement prises en compte dans l'opération de restructuration de l'Organisation des Nations Unies en raison de leurs répercussions sur l'avenir de la paix dans le monde.

La Tunisie est convaincue que les Nations Unies ont un rôle déterminant à jouer dans le processus de développement des pays du tiers monde, et elle espère que l'Organisation continuera de jouer ce rôle en prenant en compte les besoins de ces pays qui ont encore grand besoin de son soutien et de celui de ses institutions spécialisées pour trouver les solutions appropriées aux problèmes de l'endettement, de la baisse des cours des matières premières, de

M. Ben Yahia (Tunisie)

la détérioration des termes de l'échange, de l'arrêt des flux de capitaux vers les pays à revenu intermédiaire, et du transfert des maigres revenus des pays en développement vers les pays créanciers.

Dans cet ordre d'idées, la Tunisie appelle au renforcement des échanges commerciaux dans le cadre de l'ordre commercial international, résultant des négociations commerciales multipartites dans le cadre de la huitième session de la CNUCED, qui constitue le cadre idéal pour le renforcement de l'efficacité du système commercial international. Elle appelle également à la participation des pays en développement à la prise des décisions relatives au commerce international.

Les questions sociales figurent aujourd'hui au premier plan des priorités de l'Organisation, en particulier les questions de l'emploi, de la santé, de l'éducation et de l'environnement, qui ont un rôle décisif dans l'élimination des causes des troubles et de l'instabilité et pour l'amélioration du niveau de vie de tous.

Tout en se félicitant de la priorité accordée à ces questions, la Tunisie appelle à l'augmentation des ressources financières en vue de subvenir aux besoins des peuples du tiers monde, afin qu'ils puissent bénéficier de leurs droits naturels au travail, à l'éducation et à la santé. Partant de ce principe, la Tunisie appuie la proposition concernant la tenue d'un sommet mondial sur le développement social en 1995, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation, qui interviendra après la tenue de la Conférence internationale sur les droits de l'homme l'année prochaine, la Conférence sur la population et le développement en 1994 et la Conférence sur la femme en 1995.

Tous les peuples du monde ont aujourd'hui les yeux tournés vers l'Organisation des Nations Unies qui symbolise de fait les aspirations de l'ensemble de l'humanité à des lendemains meilleurs.

C'est pourquoi la Tunisie réaffirme son attachement constant à la Charte et aux idéaux de l'Organisation; elle a déjà contribué à appuyer ses efforts et est déterminée à soutenir son action en vue du triomphe du droit, de la justice et de la paix dans le monde. La meilleure illustration de l'attachement de mon pays à cette position de principe est sa participation

M. Ben Yahia (Tunisie)

constante aux opérations de maintien de la paix organisées par l'ONU au Congo dans les années 60, il y a quelques années en Namibie et tout récemment au Sahara occidental, au Cambodge et dans l'ex-Yougoslavie.

Nous sommes convaincus que l'instauration et le maintien de la paix dépendent du recours à de telles opérations quand le besoin s'en fait sentir. A cet égard, il faudrait étudier plus avant les modalités devant régir ces opérations afin de renforcer leur efficacité et de permettre ainsi à l'Organisation des Nations Unies de les mener à bien dans les meilleures conditions.

Les idées et les propositions auxquelles a donné lieu la réunion au sommet du Conseil de sécurité tenue au mois de janvier dernier imposent la mise en place de relations équilibrées entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ainsi que le renforcement du rôle de l'Assemblée générale, compte tenu de l'importance des attributions qui lui sont dévolues aux termes de la Charte et en conformité avec les données nouvelles de la situation internationale.

Nous estimons par ailleurs qu'il est nécessaire d'adapter le rôle du Conseil de sécurité à ces nouvelles données, et qu'il est temps de réfléchir ensemble à la question de la représentation de la communauté internationale au sein du Conseil de sécurité au vu des grandes responsabilités qu'il doit assumer dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous aurions ainsi renforcé le caractère démocratique des organes de l'ONU en conformité avec l'élan démocratique amorcé de par le monde et nous aurions par là même assuré à notre organisation une plus grande crédibilité auprès de l'opinion publique internationale.

Nous sommes pleinement convaincus que notre organisation, grâce à sa grande expérience et à son rayonnement, est capable de concrétiser ce projet civilisationnel ambitieux et d'apporter une contribution qualitative au renforcement de la coopération entre les Etats Membres dans le cadre d'une vision nouvelle qui ouvrirait à l'humanité des perspectives prometteuses à même de lui redonner espoir et confiance.

La Tunisie a déjà présenté de nombreuses idées et propositions en vue de la concrétisation de ces nouvelles réformes et orientations qui doivent

M. Ben Yahia (Tunisie)

imprégner les relations économiques internationales. Elle a, en maintes occasions, lancé de nombreux appels en ce sens, dont le plus significatif est celui adressé par le Président Zine El Abidine Ben Ali du haut de cette même tribune à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en faveur de la conclusion d'un pacte de paix et de progrès entre les pays industrialisés et les pays en développement.

L'esprit constructif qui préside aux travaux de cette session confirme une fois de plus la détermination de l'Organisation des Nations Unies à jouer pleinement le rôle qui lui revient sur la scène internationale dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous sommes persuadés que l'Organisation saura et pourra consolider les acquis de l'humanité et lui offrir les conditions nécessaires à son progrès et à sa prospérité.

M. CHAMMAS (Liban) (interprétation de l'arabe) : J'ai le grand plaisir de féliciter l'Ambassadeur Ganev, de la Bulgarie, pour son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus qu'il conduira les travaux de cette session avec sagesse et efficacité et nous nous réjouissons des liens d'amitié et de coopération qui unissent nos deux pays.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur Samir Shihabi pour le dynamisme, la sagacité et le courage dont il a fait preuve lorsqu'il a présidé la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Il mérite nos sincères remerciements et notre profonde reconnaissance.

J'ai également le plaisir d'adresser mes cordiales salutations au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Nous le félicitons pour la détermination et la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux de l'Organisation pendant la courte période qui s'est écoulée depuis le début de son mandat et pour son intention déclarée de mieux adapter l'ONU aux changements de la politique internationale et aux exigences croissantes qui en résultent pour l'Organisation dans les domaines de la restauration et du maintien de la paix, et du développement et de l'aide humanitaire.

Je ne saurais manquer d'exprimer aussi notre estime et notre reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour l'habileté avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Organisation pendant 10 ans et pour la préoccupation sincère qu'il a témoignée à l'égard des souffrances endurées par le Liban pendant sa très longue tragédie.

Le Liban, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, souhaite la bienvenue aux nouveaux Etats Membres et estime que leur admission est de nature à renforcer le caractère universel, la crédibilité et l'importance de notre organisation.

Ces dernières années le monde a été le témoin d'événements historiques qui ont radicalement transformé les relations internationales. Avec l'effondrement des barrières idéologiques, la guerre froide a pris fin entre l'Est et l'Ouest et le dialogue, la coopération et le réalisme ont remplacé l'affrontement, les alliances et la méfiance mutuelle. De nouveaux Etats

M. Chammas (Liban)

sont apparus, de nombreux systèmes politiques ont changé et certains États ont opté pour une politique économique plus ouverte.

Tout cela a suscité à travers le monde un sentiment de mouvement, et fait naître l'espoir et l'optimisme. Ces changements et données nouvelles ont eu une incidence directe sur le statut de l'Organisation des Nations Unies et son rôle dans le règlement de problèmes régionaux et internationaux. Le nouveau climat d'entente internationale a renforcé la capacité du Conseil de sécurité d'adopter des résolutions et de les appliquer. De même, le recours croissant au système des Nations Unies et à ses mécanismes nécessite la modernisation des structures de l'Organisation afin de lui permettre d'accroître son efficacité à tous les niveaux.

Les changements dramatiques qu'a connus le monde ont offert à l'humanité la chance de s'atteler à ses problèmes économiques et sociaux et de chercher à édifier un monde meilleur, fondé sur un engagement commun vis-à-vis de la paix, de l'interdépendance face aux crises et du partenariat dans la réalisation du développement et du progrès.

La région du Moyen-Orient est toujours en proie à des problèmes chroniques, mais une lueur d'espoir est apparue avec ces changements qui surviennent dans le monde. Une nouvelle initiative de paix a été lancée, avec la convocation à Madrid, le 30 octobre 1991, d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des États-Unis d'Amérique et de l'ancienne Union soviétique.

Le Liban a participé avec une détermination claire et sans faille à la Conférence de paix, ainsi que le lui ont demandé, par écrit, les deux parrains de la Conférence, et conformément à la lettre qu'il a reçue des États-Unis d'Amérique contenant des promesses formelles et soulignant la nécessité d'appliquer dans son intégralité la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, sur la base du respect total de l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. En ce faisant, le Liban s'est engagé, de façon irrévocable, à poursuivre le processus de paix dans le cadre des principes et des paramètres sur lesquels il repose en vue d'atteindre ses objectifs, notamment la réalisation d'une paix d'ensemble, juste et durable, et partant, du règlement du conflit arabo-israélien sous tous ses aspects et dans toute sa complexité.

M. Chammas (Liban)

Le Liban ne peut que se sentir concerné par ce processus de paix d'ensemble basé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le principe d'échange de territoire contre la paix, et ce, pour les raisons suivantes. Compte tenu de sa civilisation, son héritage historique et sa situation géographique, le Liban joue, depuis des temps immémoriaux, un rôle efficace et éminent dans l'évolution de la civilisation de cette importante région à laquelle il appartient entièrement et dont il fait partie intégrante. Il influe sur les événements qui s'y produisent et est influencé au plus degré par ces événements et leurs incidences. C'est ainsi que le Liban se solidarise totalement avec ses frères arabes et participe à leurs côtés à la recherche d'une paix véritable.

Il convient de rappeler ici que le Liban a subi et continue de subir les effets du conflit persistant arabo-israélien. Je citerai, à cet égard, quelques-uns des aspects majeurs :

Premièrement, la présence de centaines de milliers de Palestiniens au Liban. A ce propos, nous réaffirmons à nouveau notre rejet total et absolu de leur recasement sur le sol libanais, car, d'une part, cela serait contraire à notre intérêt national et, d'autre part, contreviendrait au principe d'autodétermination; deuxièmement, l'attaque israélienne de l'aéroport international de Beyrouth, le 28 décembre 1968; troisièmement, l'invasion du Sud-Liban par l'armée israélienne en 1978; quatrièmement, l'invasion massive et à grande échelle du Liban en 1982 par l'armée israélienne, qui est entrée à Beyrouth même, seule capitale arabe qu'ait occupée Israël; cinquièmement, pas moins de 150 000 personnes ont été tuées et plus de 400 000 ont été blessées ou mutilées lors de 16 années d'événements sanglants au Liban, la dévastation et la destruction ont causé des dommages matériels s'élevant à des milliards de dollars, sans oublier la misère humaine résultant de l'émigration et du

M. Chammas (Liban)

déplacement; sixièmement, l'occupation continue par Israël de parties du territoire libanais dans le sud et à l'ouest de la vallée de la Bekaa, avec tout ce qui accompagne cette occupation de pratiques et actes d'agression qui constituent des violations flagrantes des principes et des normes de la légalité internationale.

D'où l'importance qu'il y a d'appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité qui demande le retrait d'Israël de tous les territoires libanais occupés. Le Liban a toujours souligné la nécessité d'appliquer cette résolution grâce au mécanisme dont il est fait état dans la résolution 426 (1978) du Conseil, étant donné que le retrait d'Israël de tous les territoires libanais occupés créerait les conditions propices pour que le Liban recouvre force et santé et puisse contribuer efficacement et totalement au processus de paix et, partant, de remplir fidèlement et scrupuleusement les engagements résultant de ce processus.

Nous croyons que si seulement Israël voulait bien lui laisser le champ libre, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) serait à même de s'acquitter avec efficacité et succès du rôle important que lui a assigné le Conseil de sécurité.

Assurer l'efficacité et le succès de la FINUL reviendrait à réaffirmer et à mettre en lumière le rôle sans cesse croissant de l'ONU dans le maintien de la paix. Ce qui nous porte à souligner à nouveau l'importance primordiale de la participation de l'Organisation des Nations Unies au processus de paix, en tant que représentante accréditée de la légalité internationale, dont les résolutions pertinentes constituent les fondements mêmes du processus de paix.

L'armée libanaise, qui a été réorganisée et regroupée sur une base saine et efficace, a retrouvé sa capacité de s'acquitter de ses devoirs et d'étendre l'autorité de l'Etat libanais sur la totalité de notre territoire national, jusqu'aux frontières libanaises internationalement reconnues. Les autorités libanaises sont entièrement disposées à assumer pleinement leurs responsabilités pour ce qui est de maintenir la loi et l'ordre et à faire du Sud-Liban une oasis de paix et de sécurité, dans le cadre de la primauté du droit et en coopération avec la FINUL.

M. Chammas (Liban)

La délégation libanaise à la Conférence de paix a reçu des assurances de la délégation israélienne, au nom de son gouvernement, selon lesquelles Israël n'avait aucune ambition ni visée territoriale sur les terres ou les eaux libanaises, ce qui nous laisse espérer qu'Israël traduira ces assurances en actes concrets et se retirera totalement des territoires libanais occupés. Le Liban croit fermement au droit de toutes les parties à la sécurité mutuelle, à condition que la sécurité de l'une des parties ne soit pas réalisée aux dépens d'une autre.

Ceci dit, du haut de cette tribune, nous déclarons à cette assemblée que le Liban, Gouvernement et peuple, est fermement et totalement engagé dans le processus de paix et est déterminé à aller de l'avant, quelles que puissent être les difficultés. Nous n'épargnerons aucun effort pour assurer le succès du processus de paix, afin qu'il puisse réaliser ses nobles objectifs. Au Liban, nous attachons la plus grande importance à ces pourparlers de paix; nous comprenons bien qu'il serait de l'intérêt de tous qu'ils soient couronnés de succès, comme nous comprenons qu'aller dans la direction opposée à la paix serait une erreur que la région et le monde entier paieraient immensément cher.

Le Gouvernement libanais continue à essayer de traiter les énormes problèmes qui se posent et à relever les défis auxquels il est confronté après tant d'années de luttes dévastatrices. Il a pris des mesures importantes pour rétablir ses institutions constitutionnelles conformément à l'Accord de Taëf, et a, pour la première fois en 20 ans, organisé des élections parlementaires.

La tâche principale à laquelle est confronté actuellement notre gouvernement est de reconstruire l'infrastructure des services de base et des secteurs vitaux de notre économie. Les secteurs économiques souffrent des ravages causés par les guerres successives et le peuple libanais souffre des conséquences terribles d'une inflation galopante, due à la chute du pouvoir d'achat de sa monnaie nationale. Le budget de l'Etat ploie sous le fardeau d'un déficit énorme; nous avons perdu des sources essentielles de revenu, tels le tourisme et les services, et des crises régionales - celle du Golfe en dernier - ont eu de fortes retombées négatives sur l'économie de notre pays.

Les Libanais attendent toujours que soient honorées les promesses régionales et internationales d'aide pour relancer leur économie nationale et la revitaliser. Le retard mis jusqu'ici à soutenir les efforts de reconstruction et de développement que nous avons déjà amorcés est extrêmement

M. Chammas (Liban)

regrettable, d'autant plus qu'au cours des années précédentes, des centaines de millions de dollars ont afflué au Liban pour exacerber et nourrir les luttes dévastatrices sur son territoire.

La revitalisation de l'économie libanaise serait un excellent investissement pour l'avenir de la région. Le Liban et les Libanais ont fait oeuvre de pionniers dans le développement et la modernisation de la région, et ils possèdent toujours le dynamisme et l'ambition nécessaires pour poursuivre leur rôle constructif si on leur en donne l'occasion.

En ce moment critique, l'économie libanaise a un besoin vital urgent d'une aide financière et technique extérieure, qu'elle vienne de pays frères et autres pays amis, des institutions des Nations Unies ou d'autres organisations. Elle exige un investissement efficace et rapide de l'ordre de milliards de dollars. Les lois et règlements libanais offrent aux capitaux et aux investissements étrangers un régime libre et ouvert, régime qui avait fait du Liban un centre important des affaires et des finances qui polarisait les investissements étrangers et les établissements financiers mondiaux de tous genres.

Nous attendons avec impatience la création d'un fonds arabe et international pour la reconstruction et le développement du Liban dont nous avons eu la promesse. C'est là une initiative qui se révélera efficace pour relancer et revitaliser l'économie libanaise.

M. Chammas (Liban)

Un grand nombre de problèmes internationaux ont disparu certes, mais un certain nombre de problèmes nationaux ont réapparu après être restés sous-jacents pendant un demi-siècle. La désintégration de l'Union soviétique et de la Yougoslavie en est un exemple vivant. A cet égard, nous dénonçons et condamnons l'agression contre la Bosnie-Herzégovine, qui menace l'entité et l'existence même de cette république. On déplore déjà la mort de dizaines de milliers de victimes innocentes et le déplacement de centaines de milliers de civils. Une telle tragédie appelle une action décisive de la part de la communauté internationale afin de mettre un terme aux opérations militaires, de préserver l'indépendance et la souveraineté de cette jeune république et de permettre à toutes les personnes déplacées de rentrer dans leurs foyers et de recouvrer leurs biens. Nous saluons le rôle humanitaire de l'Organisation des Nations Unies qui, face à des dangers et à des difficultés considérables, a fourni une aide humanitaire aux villes assiégées de Bosnie-Herzégovine.

De même, nous saluons les efforts sincères et continuels de l'Organisation et de ses institutions spécialisées afin de faire parvenir les secours alimentaires aux populations en détresse de la Somalie. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts afin de mettre un terme à la malheureuse tragédie humaine que vit ce pays.

La détente et les changements politiques qui se sont produits dans le monde n'ont pas affecté jusqu'ici, de manière positive, la situation économique mondiale et les relations entre les pays industrialisés et les pays en développement. Les problèmes de la dette étrangère, la contraction de l'aide au développement, l'augmentation des taux d'intérêt et le maintien des barrières douanières sont autant d'obstacles graves au développement du Sud. Nous sommes convaincus que le développement est une nécessité urgente si nous voulons assurer des normes de vie décentes à l'écrasante majorité de l'humanité et renforcer les perspectives de paix dans le monde.

Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en juin dernier a consacré le lien entre l'environnement et le développement. Au cours des dernières décennies, on a pris de en plus conscience des dangers qui menacent l'équilibre écologique et l'avenir de la vie sur notre planète. Les résultats du Sommet sont un début prometteur de toute une série de changements dans les types de production et de consommation que doivent adopter les pays afin d'éviter des changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone,

M. Chammas (Liban)

l'expansion de la désertification et la pollution de l'air et de l'eau, de même que la gestion des matières et déchets toxiques et radioactifs. Ici aussi, l'interdépendance et les responsabilités partagées semblent être la seule option dont nous disposons dans nos activités relevant de la nature et dans nos efforts visant à réaliser une croissance économique durable. Tout en nous félicitant des résolutions adoptées à la Conférence de Rio, nous nourrissons l'espoir que les fonds nécessaires seront mis à la disposition d'Action 21 pour le XXI^e siècle, ce qui aidera à garantir le bien-être des générations futures ainsi que l'avenir de la vie même sur la terre.

Le Gouvernement du Liban continue de suivre sa politique visant à éliminer les séquelles de la période tragique et dévastatrice qui a déferlé sur le pays. Au cours de cette année, nous sommes parvenus à mettre fin à un problème qui a été associé un certain temps au nom du Liban - je veux parler de la question des prises d'otages - grâce aux efforts méritoires du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Picco, et avec la coopération des parties intéressées dans la région. Le Liban a toujours condamné ce phénomène, car il contredit les principes les plus élémentaires du droit et des droits de l'homme. De telles pratiques n'ont jamais servi ni cherché à servir les intérêts du Liban. Bien au contraire, le Liban en a toujours été la victime.

Pendant de nombreuses années, parler du Liban ou de "libanisation" a évoqué des images de fragmentation, de dévastation et de misère humaine. Aujourd'hui, toutefois, en dépit des épreuves et des souffrances, le Liban se tient devant la communauté internationale comme un exemple d'indéfectibilité, de ténacité, de renouveau, de coexistence créatrice et de diversité dans l'unité. Toutes ces qualités ont fait du Liban dans le passé et feront de lui à l'avenir un modèle de prospérité, d'ouverture et de rayonnement. Tels sont nos plans pour le Liban de demain. Pour les réaliser, nous comptons sur l'appui et le soutien de nos frères dans la région et de tous nos amis de par le monde.

ALLOCUTION DE M. DISMAS NSENGIYAREMYE, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE

Le PRESIDENT : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République rwandaise.

M. Dismas Nsengiyaremye, Premier Ministre de la République rwandaise, est escorté à la tribune.*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir d'accueillir le Premier Ministre de la République rwandaise, S. E. M. Dismas Nsengiyaremye, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. NSENGIYAREMYE (Rwanda) (interprétation de l'anglais) : La quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies fournit au Gouvernement démocratique intérimaire du Rwanda l'heureuse occasion de saluer les représentants qui se réunissent chaque année pour diriger la diplomatie internationale et apportent ainsi leur contribution aux discussions sur la paix, la sécurité et le développement dans le monde.

Toutefois, permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Votre élection témoigne de l'estime et du respect dont vous jouissez au sein de la communauté internationale. Vous êtes un homme d'expérience, de dialogue et d'engagement, et ces qualités remarquables sont la garantie du succès des travaux de la présente session de l'Assemblée.

* Le Président assume de nouveau la présidence.

M. Nsengiyaremye (Rwanda)

La délégation rwandaise tient à vous assurer de sa totale disponibilité à fournir une contribution positive pour la réussite de la présente session.

Le souci d'efficacité au service de la paix, de la justice et du développement a toujours animé votre prédécesseur, S. E. M. Samir Shihabi. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude pour son importante contribution au rayonnement de l'Organisation des Nations Unies.

Qu'il soit également permis à la délégation rwandaise de saluer très chaleureusement les initiatives courageuses et novatrices de notre Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, en faveur de la paix, de la justice, de la sécurité et de la coopération internationales, pour le développement solidaire de tous les membres de la communauté mondiale.

De telles initiatives visent, à coup sûr, l'éclosion d'un nouvel ordre politique, économique, social et culturel international.

Il s'agit de créer une solidarité internationale entre les pays et les peuples de la planète, pour réaliser ensemble leur destin commun, dans la paix et la justice.

Dans cet ordre d'idées, mon pays, le Rwanda, est heureux de constater qu'entre septembre 1990 et septembre 1992, l'Organisation des Nations Unies a accompli des actions importantes pour l'amélioration des relations politiques et économiques internationales. A cet effet, il y a lieu de citer quelques réalisations. Le Programme d'action en faveur des pays les plus pauvres a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris du 3 au 14 septembre 1992. Le nouvel accord des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1991. Un nouveau partenariat pour un développement durable a été préconisé par la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Cartagena en Colombie, du 8 au 25 février 1992. Le programme Action 21 a été adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est déroulée à Rio de Janeiro, au Brésil, du 3 au 14 juin 1992.

Il s'agit là d'un échantillon limité d'actions axées sur un même objectif : celui de l'édification progressive d'un monde plus uni et plus solidaire.

M. Nsenziyaremye (Rwanda)

Toutefois, un tel objectif ne peut être atteint que suite à l'élimination définitive des régimes totalitaires et autocratiques qui entravent l'épanouissement et le développement des peuples dans de nombreux pays du monde. C'est dire donc que le rétablissement de la démocratie et du pluralisme politique constitue un préalable incontournable à la réussite d'un nouvel ordre politique international.

C'est pourquoi, depuis le 10 juin 1991, le Rwanda a pris la ferme décision de passer de l'autocratie et du monopartisme à la démocratie et au pluralisme politique. Dès lors, 16 partis politiques sont officiellement enregistrés et cinq d'entre eux sont représentés dans le gouvernement de transition démocratique que j'ai l'honneur de diriger depuis le 16 avril 1992.

Le processus démocratique en cours au Rwanda, bien qu'il ait franchi des étapes importantes et ait atteint un niveau de non retour, rencontre cependant quelques difficultés, du fait de l'existence de forces réfractaires au changement. Nous pensons que cela résulte du fait qu'en politique, comme en physique, dès que les forces du changement se mettent en mouvement, les forces d'inertie se réveillent pour les contrecarrer.

C'est pourquoi le gouvernement de transition s'est fixé comme objectif majeur d'asseoir solidement la démocratie dans le pays. Pour ce faire, il est décidé d'entreprendre des réformes en profondeur pour transformer la vie politique rwandaise. Ainsi, des réaménagements institutionnels seront effectués pour garantir la séparation et l'indépendance des trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

De plus, des mécanismes appropriés seront instaurés pour permettre la participation effective de la population à la gestion de la chose publique. Aussi les forces politiques, sociales et morales du pays sont-elles conviées à contribuer à la conduite du processus démocratique en cours au Rwanda.

Le processus de démocratisation de la vie politique rwandaise est également perçu comme une solution à la guerre que subit le Rwanda depuis le 1er octobre 1990. Cette guerre injuste, fratricide et coûteuse n'a pas objectivement de raison d'être. Le Gouvernement rwandais estime qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit. C'est pourquoi il s'est engagé à chercher une solution négociée à ce conflit.

M. Nsenqiyaremye (Rwanda)

Qu'il me soit permis d'informer la communauté internationale des efforts entrepris par le Gouvernement pluripartite de transition pour mettre fin à ce conflit. Ces efforts ont été orientés vers le Front patriotique rwandais qui a déclenché la guerre et, d'autre part, vers les pays voisins en vue de normaliser nos relations et de coordonner des actions visant à ramener la paix dans la sous-région des pays des Grands lacs. Dans ce cadre, un accord de coopération en matière de sécurité mutuelle a été signé avec l'Ouganda le 8 août 1992.

Avec le Front patriotique rwandais, le Gouvernement s'est résolument engagé à mener un dialogue franc et sincère. Dans ce cadre, des négociations directes se déroulent à Arusha, en Tanzanie, depuis le 10 juillet 1992. A ces négociations participent des observateurs, notamment le Burundi, la Tanzanie, l'Ouganda, le Zaïre, le Sénégal, la France, la Belgique, l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique et l'Organisation de l'unité africaine. Les parties concernées ont souhaité que l'Organisation des Nations Unies puisse également prendre part à ces négociations.

M. Nsenqiyaremye (Rwanda)

La première phase de ces négociations, qui a eu lieu du 10 au 12 juillet 1992, a abouti à la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les deux parties. Il y a lieu de se féliciter que ce cessez-le-feu est globalement respecté, en dépit de quelques escarmouches.

La seconde phase, qui s'est tenue du 10 au 18 août 1992, a abouti à la signature d'un protocole d'accord relatif à l'Etat de droit qui définit les principes de base devant régir la politique rwandaise, à savoir l'unité nationale, la démocratie, le pluralisme politique et le respect des droits de l'homme.

La troisième phase des négociations, qui a eu lieu du 7 au 17 septembre 1992, vient d'être suspendue pour reprendre le 5 octobre 1992. Cependant, les deux parties ont déjà franchi un autre pas important avec l'acceptation de l'existence et de la séparation des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Rappelons que cette troisième phase est consacrée à la définition des mécanismes et de procédures de partage des pouvoirs.

Le Gouvernement rwandais défend le respect des institutions de l'Etat, accepte l'intégration du Front patriotique rwandais dans ces institutions, ainsi que les aménagements institutionnels en vue d'accélérer le processus de démocratisation de la vie politique rwandaise et de favoriser la participation active des forces politiques du pays à la gestion de la chose publique.

Les travaux de cette phase reprendront le 5 octobre 1992, et nous espérons qu'à cette occasion les deux parties feront preuve d'assez d'ouverture politique et de réalisme pour trouver rapidement un terrain d'entente. Après cette phase, il est prévu une quatrième qui examinera les modalités d'intégration des combattants du Front patriotique rwandais dans l'armée rwandaise.

En plus des efforts visant à mettre fin à la guerre qui sévit au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, le Rwanda réitère sa ferme volonté de trouver une solution juste et durable au problème de ses réfugiés. A cet effet, le Gouvernement rwandais réaffirme solennellement que le retour des réfugiés rwandais dans leur pays est un droit inaliénable que personne ne doit contester. Des actions visant à faciliter l'accueil de ces réfugiés qui auront opté pour le rapatriement ont été entreprises. L'on peut évoquer, notamment, l'identification des zones de réinstallation, la promulgation d'une

M. Nsenqiyaremye (Rwanda)

loi d'amnistie générale, la sensibilisation et l'éducation de la population pour accueillir les rapatriés dans un esprit de réconciliation et de cohabitation pacifique.

Le Gouvernement rwandais est également décidé à assurer la protection diplomatique aux réfugiés rwandais qui auront choisi de s'établir dans les pays d'accueil. Ces réfugiés devront aussi jouir de tous les droits civiques reconnus aux autres Rwandais.

Le Gouvernement rwandais profite de cette occasion pour lancer de nouveau un appel pressant au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à l'Organisation de l'unité africaine afin qu'ils accélèrent la finalisation du Plan d'action en faveur du rapatriement des réfugiés rwandais et de la tenue de la table ronde des donateurs qui devrait avoir lieu avant la fin de cette année.

La situation de guerre a entraîné des dégâts considérables sur les plans économique, social et culturel. Une des conséquences malheureuses de cette guerre reste, sans nul doute, la situation dramatique des personnes déplacées lors de guerre, dont le nombre excède actuellement 350 000, regroupées dans 20 camps où des dizaines de personnes meurent chaque jour de faim, de froid et de mauvaises conditions d'hygiène.

Nous profitons de l'occasion pour lancer un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle vienne en aide à ces personnes déplacées. Nous attendons de cette communauté qu'elle vienne à notre secours en fournissant des produits alimentaires, des tentes, des couvertures et des médicaments. En termes monétaires, les besoins pour entretenir ces personnes déplacées lors de guerre se chiffrent à 30 millions de dollars américains par an.

Nous demandons, par ailleurs, aux pays amis qui ont toujours été à nos côtés de ne pas se lasser et de consentir une aide financière accrue pour réhabiliter les infrastructures et les zones détruites par la guerre et pour relancer l'activité économique.

Au niveau des échanges internationaux, le Rwanda a subi de fortes pertes suite à la fermeture de l'axe Kigali-Mombasa, via Kampala. Les pourparlers en cours entre les utilisateurs du corridor nord suscitent un grand intérêt pour le Rwanda qui voudrait voir cette voie réouverte le plus rapidement possible.

M. Nsengiyaremye (Rwanda)

L'économie rwandaise continue de subir, à l'instar d'autres pays en développement, les effets du déséquilibre économique mondial et du poids de la dette qui asphyxie toujours les économies des pays les plus pauvres du monde.

La chute du cours mondial du café, principal produit d'exportation du Rwanda, qui est passé de 250 cents en 1986 à moins de 60 cents depuis 1992, a provoqué un manque à gagner considérable à l'économie rwandaise. Suite à cette situation déplorable, le produit intérieur brut du Rwanda a d'abord stagné et, par la suite, baissé, tandis que la balance des paiements est restée largement déficitaire et que certains projets de développement ont dû être arrêtés, faute de moyens d'investissements.

Malgré ces indicateurs peu encourageants, le Gouvernement a pris des mesures courageuses tendant à limiter les dégâts : la réduction drastique des dépenses publiques, la restriction du crédit et la dévaluation de la monnaie qui, en deux ans, a perdu plus de la moitié de sa valeur.

A cette occasion, le Gouvernement rwandais exprime sa gratitude à l'endroit des pays amis et des organismes internationaux qui contribuent largement à l'exécution de notre programme d'ajustement structurel. Le Gouvernement rwandais compte aussi sur eux pour appuyer les programmes sectoriels de relance de l'économie en cours dans le pays.

Après avoir fait le tour d'horizon de la situation qui prévaut dans notre pays sur les plans politique et économique, permettez-moi maintenant d'aborder quelques grands problèmes internationaux de l'heure.

M. Nsengiyaremye (Rwanda)

Avant d'entrer dans le vif du sujet, et à l'instar des autres délégations qui se sont exprimées de cette prestigieuse tribune, je voudrais adresser mes vifs souhaits de bienvenue dans la grande famille des Nations Unies aux nouveaux Membres de l'Organisation. Qu'ils reçoivent ici nos sincères et chaleureuses félicitations ainsi que nos encouragements à oeuvrer pour le triomphe des nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

L'humanité demeure déchirée par des conflits sanglants et des guerres qui résultent de situations anachroniques de colonisation, d'oppression, de racisme et d'intolérance idéologique.

Les germes de violence aveugle se multiplient partout où la souveraineté des peuples et l'intégrité territoriale des Etats sont bafouées, là où les régimes totalitaires foulent aux pieds la dignité et les droits fondamentaux de l'homme.

Dans ce contexte, la délégation rwandaise loue les efforts inlassables de l'Organisation des Nations Unies en vue d'éteindre les divers foyers de tension et de mettre fin aux conflits meurtriers et fratricides qui se développent au Nord comme au Sud de la planète.

A cet égard, le Gouvernement rwandais voudrait féliciter le Secrétaire général de notre organisation pour sa remarquable contribution ainsi que pour les voies et moyens qu'il préconise, à travers l'Agenda pour la paix, en faveur de la diplomatie préventive et des actions en matière de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix.

Le Rwanda se félicite également de l'initiative du vingt-huitième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a permis au Conseil de sécurité des Nations Unies d'examiner sérieusement les voies et moyens pour enrayer la recrudescence des massacres en Afrique du Sud.

La délégation rwandaise émet le voeu que le démantèlement des piliers juridiques de l'apartheid conduise rapidement à l'instauration d'une société sud-africaine multiraciale et démocratique. Il encourage le Gouvernement sud-africain à conclure les négociations avec l'African National Congress (ANC) et à mettre en place un gouvernement démocratique et représentatif de tout le peuple sud-africain.

M. Nsengiyaremye (Rwanda)

Le Rwanda se réjouit aussi de la relance des négociations de paix au Moyen-Orient. Nous encourageons toutes les parties impliquées à coopérer de bonne foi afin que cette nouvelle donne diplomatique soit optimalement exploitée au bénéfice d'une paix durable.

Dans cette perspective, le Gouvernement rwandais salue le geste du nouveau Gouvernement israélien d'arrêter l'implantation des colonies juives dans les territoires arabes occupés.

Le Gouvernement rwandais soutient également tous les efforts visant la restauration de la paix dans la corne de l'Afrique et au Libéria, ainsi que dans d'autres régions du monde, notamment au Liban, en Afghanistan, au Cambodge, à Chypre et en Bosnie-Herzégovine.

Le succès de l'engagement des Nations Unies dans le processus de réconciliation nationale et de démocratisation en cours en Amérique centrale traduit le regain de l'influence de notre organisation dans la gestion des crises et la recherche de solutions négociées aux conflits locaux.

Par ailleurs, le Rwanda note avec satisfaction la poursuite du dialogue entre les parties directement impliquées dans le conflit du Sahara occidental. L'espoir demeure donc pour l'Afrique de voir enfin organisé, sous les auspices de l'ONU, un référendum sur le statut futur de ce territoire.

Le Rwanda salue la restructuration en cours du système des Nations Unies et la fin de la guerre froide. Il formule le vœu que le désarmement favorise le transfert net positif des ressources en direction du Sud, où la lutte contre la pauvreté demeure un défi permanent.

C'est sur cette note d'espoir que j'aimerais lancer encore une fois un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle appuie diplomatiquement le processus de négociation de la paix au Rwanda et qu'elle aide financièrement et matériellement au rapatriement des réfugiés rwandais.

La participation active de l'Organisation des Nations Unies aux négociations d'Arusha constituerait une garantie supplémentaire quant à la volonté de la communauté internationale de trouver une solution juste, rapide et durable au conflit rwandais.

L'appel est également lancé à la communauté internationale pour qu'elle vienne en aide aux 350 000 personnes déplacées et à la redynamisation de notre économie.

M. Nsengiyaremye (Rwanda)

De son côté, le Gouvernement rwandais s'est engagé à conduire le processus de démocratisation en cours dans le pays jusqu'à l'établissement d'un état de droit où tous les Rwandais, qu'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, auront à exercer librement et sans discrimination aucune leurs droits civiques et à participer activement à la gestion de la chose publique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République rwandaise de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Dismas Nsengiyaremye, Premier Ministre de la République rwandaise, est escorté de la tribune.

La séance est levée à 12 h 20.